

**ANNEXE N° 2**

**Conditions d'accès à la plateforme régionale d'administration électronique  
« e-mégalis » propres à chaque établissement**

La plateforme e-mégalis vous propose les services suivants :

- Une salle régionale pour la dématérialisation de vos marchés publics ;
- Un service pour la dématérialisation de l'envoi de vos actes au contrôle de légalité ;
- Un service « achat en groupement de commande » ;
- Des outils de travail collaboratif ;

Il est précisé que le barème des contributions qui suit fera l'objet d'une révision annuelle prenant en compte l'évolution des services fournis.

**L'établissement demande l'accès à la plateforme d'administration électronique « e-mégalis »**  oui  non

Si oui, précisez l'option choisie :  option 1  option 2

(se reporter aux tableaux ci-dessous)

**OPTION 1 : ADHESION A LA PLATEFORME E-MEGALIS A TITRE INDIVIDUEL :**

**Identification du bénéficiaire du service, signataire et payeur :**

Nom : .....

Adresse : .....

N° SIRET (obligatoire) : .....

Coordonnées du contact : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

<b>CONTRIBUTION A TITRE INDIVIDUEL</b>								
<b>Abonnement annuel € HT</b>								
Tranches de cotisation / Taille de la collectivité (habitants)	Communes, Départements et Région	cochez le bon cas	Communauté d'agglomération. urbaines ou de communes	cochez le bon cas	Chambres consulaires	cochez le bon cas	Autres Etablissements publics locaux	cochez le bon cas
Moins de 2 000	50		50		500		Accès dans le cadre de la contribution de la collectivité de rattachement après étude d'éligibilité	
2 001 – 3 500	90		90					
3 501 – 5 000	120		120					
5 001 – 10 000	200		200					
10 001 – 20 000	450		300					
20 001 – 50 000	700		650					
50 001 – 100 000	1 000		700					
100 001 – 250 000	1 500		850					
250 001 – 500 000	2 000		1000					
500 001 – 1 000 000	3 000							
Plus de 1 000 000	4 000							

OPTION 2 : ADHESION A LA PLATEFORME E-MEGALIS A TITRE MUTUALISE

Identification du bénéficiaire du service, signataire :

Nom : .....

Adresse : .....

N° SIRET (obligatoire) : .....

Personne à contacter : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

**IMPORTANT** : pour cette option de « contribution mutualisée » où une communauté d'agglomération, urbaine, de communes, prend en charge la contribution de l'ensemble des communes de son territoire, une délibération entérinant cette décision devra être fournie au Syndicat mixte Mégalis Bretagne

Indiquer le nom de votre collectivité de rattachement : Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient  
(les factures liées à ce service seront adressées à cette collectivité)

Adresse : BP 20001 - 56314 Lorient Cedex

Personne à contacter : Agnes LESCA Responsable Service Commande Publique

Téléphone : 02 97 02 30 12

Mail : alesca@agglo-orient.fr

<u>CONTRIBUTION MUTUALISEE</u> Abonnement annuel € HT		
Tranches de cotisation / Taille de la collectivité (habitants)	Communauté d'agglomération, urbaines ou de communes	cochez le bon cas
Moins de 2 000	100	<input type="checkbox"/>
2 001 - 3 500	150	<input type="checkbox"/>
3 501 - 5 000	200	<input type="checkbox"/>
5 001 - 10 000	400	<input type="checkbox"/>
10 001 - 20 000	560	<input type="checkbox"/>
20 001 - 50 000	1200	<input type="checkbox"/>
50 001 - 100 000	1700	<input type="checkbox"/>
100 001 - 250 000	3000	<input checked="" type="checkbox"/>
250 001 - 500 000	6000	<input type="checkbox"/>

La signature de cette présente annexe 2 implique de la part de l'établissement l'acceptation des conditions spécifiques de ce service et des tarifs dont il reconnaît avoir pris connaissance. Le présent document entrera en vigueur à la date d'activation du service souscrit par l'établissement. L'établissement déclare exactes les informations mentionnées dans cette annexe. Toute modification de souscription au service mentionné dans ce document nécessitera la signature d'une nouvelle annexe 2 qui prendra en compte la modification ainsi que la nouvelle contribution à verser.

Fait à Rennes, le ..... en deux exemplaires originaux.

Pour le Syndicat mixte,  
Le Président,

Pour l'Etablissement,  
Son représentant,

Eric BERROCHE